



AS/Per (2022) 08
25 novembre 2022

Commission permanente

Déclaration

#EnRoutePourReykjavik: vers un 4^{ème} sommet qui répond aux attentes des Européennes et des Européens

adoptée par la Commission permanente lors de sa réunion du 25 novembre 2022

L'Assemblée parlementaire, dont la Commission permanente se réunit aujourd'hui à Reykjavik, salue la décision du Comité des Ministres de tenir un 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe en mai 2023.

Face à la brutalité de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les chefs d'État et de gouvernement devraient réaffirmer que le multilatéralisme fondé sur des règles est le pivot de l'ordre international et s'opposer fermement aux actions unilatérales impliquant le recours à la force.

Ils devraient faire preuve de solidarité avec les Ukrainiens, qui sont confrontés à des souffrances insupportables et paient de leur vie le prix de cette agression. Ils devraient adresser un message politique qui montrerait clairement leur soutien à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en appuyant notamment la mise en place d'un système global permettant de s'assurer que la Fédération de Russie sera tenue de rendre des comptes pour ses violations du droit international et les dommages qu'elle a causés.

À un moment charnière de son histoire, alors qu'une guerre fait rage sur son territoire, l'Europe doit réaffirmer haut et fort, de façon claire et au plus haut niveau politique, son attachement indéfectible et unanime à la plus fondamentale de ses ambitions : œuvrer à la paix et à la prospérité dans toute l'Europe en protégeant et en promouvant la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Le Conseil de l'Europe doit continuer à avoir pour mission essentielle de servir de boussole pour l'Europe.

Le 4^e Sommet devrait jeter les bases d'un renouveau du Conseil de l'Europe tourné vers l'avenir, sachant que l'Organisation devrait bénéficier de moyens politiques et financiers plus importants pour contribuer à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité pour le bien de toutes les Européennes et de tous les Européens contre la pression et l'ingérence des régimes autoritaires et totalitaires.

Un Conseil de l'Europe renouvelé devrait avoir la capacité de faire œuvre de pionnier en matière de protection des droits humains, en établissant des normes dans les nouveaux domaines de préoccupation (tels que l'intelligence artificielle). Il devrait jouer un rôle moteur dans le domaine du changement climatique, car un environnement sain est la condition préalable à une paix et à une prospérité durables tout en continuant son rôle de pionnier dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il devrait être en mesure de s'attaquer au recul de la démocratie et à la montée des inégalités, de renforcer la confiance des citoyennes et des citoyens dans les institutions démocratiques et de contribuer à la sécurité démocratique du continent. En veillant à ce que l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans tous les États membres soit une priorité, les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe devraient sauvegarder et renforcer le système de la Convention, qui a un impact direct et tangible sur la vie de toutes les Européennes et de tous les Européens.

Le Conseil de l'Europe qui émergera du 4^e Sommet devrait mieux répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens en termes d'ouverture, de transparence et d'engagement actif. Il devrait également être une pierre angulaire de l'architecture multilatérale européenne, bénéficiant d'un poids politique et d'un impact plus importants sur ses États membres, d'une capacité accrue à projeter ses valeurs et ses normes au-delà de ses membres, et d'un partenariat stratégique plus poussé avec l'Union européenne, compte tenu également de sa perspective d'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme.

#EnRoutePourReykjavik, saluant le climat de coopération et de dialogue avec le Comité des Ministres, la Secrétaire Générale et d'autres organes du Conseil de l'Europe, l'Assemblée est prête à assumer ses responsabilités en tant qu'organe statutaire de l'Organisation, en apportant une contribution significative au Sommet et en participant à son succès, notamment dans le cadre de son rapport intitulé « Un quatrième Sommet pour un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré et renforcé », qu'elle examinera en janvier 2023.